

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

LE PRÉSENT ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ (l'« accord ») est daté du _____ jour de _____, et est conclu entre l'Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick (ALSBLNB) (la « PARTIE RECEVABLE ») et _____ (nom de votre organisation), (PARTIE FOURNISSEUSE), société à but non lucratif, dont le siège social est situé à l'adresse suivante _____ . En ce qui concerne les informations financières, la PARTIE RECEVANTE peut recevoir certaines informations confidentielles de la partie prestataire ou de tiers ou y avoir accès (collectivement, les « informations confidentielles »).

Les informations confidentielles sont toutes les informations que le PARTIE PRESTATAIRE considère comme confidentielles ou exclusives du PARTIE PRESTATAIRE ou de sources tierces, que ces informations soient ou non marquées comme telles par le PARTIE PRESTATAIRE. Les informations confidentielles comprennent, sans s'y limiter, les informations concernant l'organisation, les opérations, les programmes, les activités, les politiques, les procédures, les pratiques, la situation financière, les secrets commerciaux, les listes de membres et les normes de la PARTIE PRESTATRICE, de ses membres ou de tiers.

Les informations confidentielles comprennent également, mais sans s'y limiter, les versions non publiées ou avant publication des normes, livres blancs et autres documents et informations de la PARTIE PRESTATRICE, ou les documents et informations à usage interne uniquement ou à diffusion limitée.

La PARTIE RECEVANTE s'engage à ne pas divulguer ou permettre la divulgation d'informations confidentielles et à ne pas s'approprier, photocopier, reproduire ou dupliquer de quelque manière que ce soit des informations confidentielles sans l'accord écrit préalable de la PARTIE PRESTATRICE. La PARTIE RECEVANTE convient que toute divulgation d'informations confidentielles en violation du présent accord causera un préjudice immédiat et substantiel à la PARTIE PRESTATRICE et à toutes les parties qui ont fourni les informations confidentielles à la PARTIE PRESTATRICE. La PARTIE RECEVANTE accepte de déployer des efforts raisonnables pour préserver la confidentialité des informations confidentielles et s'engage à n'utiliser aucune information confidentielle à son profit ou à celui d'un tiers, sauf autorisation écrite préalable de la PARTIE PRESTATRICE. Les informations confidentielles ne comprennent pas les informations qui tombent dans le domaine public sans qu'il y ait faute de la PARTIE RECEVANTE ou que la PARTIE RECEVANTE obtient à juste titre d'un tiers sans restrictions comparables en matière de divulgation ou d'utilisation.

Votre organisation:	PARTIE DESTINATAIRE: ALSBLNB
Signature:	Signature:
Nom:	Nom: Peter Corbyn
Titre:	Titre: Directeur général
Date:	Date:

Nous n'y parviendrons qu'avec davantage de données.

Les données financières nous permettront de :

1. Déterminer et analyser les revenus et les dépenses du secteur du logement abordable afin de déterminer la capacité financière du secteur à entreprendre des projets visant à revitaliser le parc ancien et à prendre en charge de nouveaux projets de développement.
2. Identifier les lacunes existantes en matière de flux de trésorerie et de réserves de remplacement.
3. Identifier les possibilités de consolidation et de fusion qui produiraient des résultats positifs en termes de capacité financière et opérationnelle.
4. Plaider en faveur d'une modification de la politique gouvernementale ou de nouveaux programmes de financement pour aider à la revitalisation du parc ancien et au développement de nouveaux projets.
5. Identifier les meilleures pratiques et les possibilités d'achats groupés et les partager avec tous les membres afin d'améliorer les performances financières globales. Identifier les meilleures pratiques et les possibilités d'achats groupés et les partager avec tous les membres afin d'améliorer les performances financières globales.